



# TECHMOUSSE III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 28/01/2014

Date de révision: 08/05/2012

Remplace la fiche: 03/03/2011

Version: 3.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : TECHMOUSSE III  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel.  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation à grande dispersion  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Antimousse (antimousse)

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Vera Chimie Développements  
rue du Broteau  
69540 Irigny - France  
T +33478905252 - F +33478903320  
[vcd@vcd-floridienne.com](mailto:vcd@vcd-floridienne.com) - [www.vcd-floridienne.com](http://www.vcd-floridienne.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33(0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
CANADA FR	Centre anti-poison du Québec (CAPQ)	1270 Chemin Ste-Foy, Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage, Québec, QC G1S 2M4 QC G1S 2M4 Québec	1-800-463-5060 911
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
GREECE	Poisons Information Centre Children's Hospital "Agliaia. Kyriakou"	11527 Athens	+30 10 779 3777
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 4 H413

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -  
Mentions de danger (CLP) : H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques  
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans Ce produit et son réceptacle doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

# TECHMOUSSE III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbures oxygénés (Constituant principal)	(n° CAS) 98072-31-2 (Numéro CE) 308-482-7	<= 60	R53
Distillats paraffiniques légers hydrotraités (DMSO<3%) (Constituant)	(n° CAS) 64742-55-8 (Numéro CE) 265-158-7 (Numéro index) 649-468-00-3	~ 10	Xn; R65

  

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures oxygénés (Constituant principal)	(n° CAS) 98072-31-2 (Numéro CE) 308-482-7	<= 60	Aquatic Chronic 4, H413
Distillats paraffiniques légers hydrotraités (DMSO<3%) (Constituant)	(n° CAS) 64742-55-8 (Numéro CE) 265-158-7 (Numéro index) 649-468-00-3	~ 10	Carc. 1B, H350 Asp. Tox. 1, H304

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas frotter les yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche abondamment à l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Non inflammable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent.
- Protection en cas d'incendie : Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO<sub>2</sub>).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes bien ajustables. Gants en caoutchouc nitrile.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection adéquat.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Endiguer le liquide répandu.
- Procédés de nettoyage : Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat.

# TECHMOUSSE III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé, à température ambiante.  
Matières incompatibles : Caoutchouc naturel. Latex.  
Chaleur et sources d'ignition : Eloigner toute source d'ignition.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

TECHMOUSSE III		
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	(8h) 5 mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbures oxygénés (98072-31-2)		
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Hongrie	MK-érték	5 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	2 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : NBR (Caoutchouc nitrile).  
Protection oculaire : Lunettes bien ajustables.  
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Visqueux.  
Couleur : blanc.  
Odeur : Pétrole.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : Aucune donnée disponible  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : Aucune donnée disponible  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point d'éclair : 120 °C  
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

# TECHMOUSSE III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflamabilité (solide, gaz)	: Liquides inflammables Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,87 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: Dispersion
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: >> 7 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: 350 cP (20°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Gel, températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

TECHMOUSSE III	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

TECHMOUSSE III	
Persistance et dégradabilité	Le produit est difficilement biodégradable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2 g O <sub>2</sub> /g matière

# TECHMOUSSE III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- |                                                   |   |                                                                        |
|---------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------|
| Législation régionale (déchets)                   | : | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées | : | Éviter une introduction dans l'environnement.                          |
| Recommandations pour l'élimination des déchets    | : | Transporter vers une décharge agréée.                                  |
| Ecologie - déchets                                | : | Éviter le rejet dans l'environnement.                                  |

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

- |                                |   |                                                 |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------|
| Dangereux pour l'environnement | : | Non                                             |
| Polluant marin                 | : | Non                                             |
| Autres informations            | : | Pas d'informations supplémentaires disponibles. |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information :

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# TECHMOUSSE III

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 16: Autres informations

Autres informations

: Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*